



La Vie Rassurée

Fonds de dotation

FONDS DE DOTATION

« LA VIE RASSUREE »

RAPPORT D'ACTIVITE **Exercice au 31/12/2018**

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex

Téléphone : 05 96 55 61 00 – Télécopie : 05 96 75 59 50



1. Préambule

L'assemblée constitutive du Fonds de dotation « La Vie Rassurée » s'est tenue le 10 novembre 2011 et l'annonce de sa création est parue au Journal Officiel du 14 avril 2012.

Le Fonds de dotation a été créé à l'initiative de l'IRCOM ; le Conseil d'Administration en sa séance du 28 octobre 2011 s'est prononcé favorablement à la création d'un fonds de dotation dans le but de recevoir par dévolution, l'actif net de l'association PRECI, dissolue.

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a pour objet de financer ou cofinancer des missions, actions ou programmes d'intérêt général à caractère social, médico-social ou/et sanitaire, définis et mis en œuvre par le fondateur ou d'autres organismes sans but lucratif à caractère social, médico-social ou et sanitaire, partenaires du fondateur.

Le Fonds peut affecter tout ou partie des dons et legs composant sa dotation à son objet social ainsi qu'à des actions ou programmes spécifiques compatibles avec ledit objet.

Il comprend les dotations en capital qui lui sont apportées, les donations et legs qui lui sont consentis et les plus-values de cession dégagées dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

Le fonds de dotation peut disposer de tout ou partie des biens constituant sa dotation pour l'accomplissement de son objet, dans les conditions définies aux articles 2 et 12 des statuts.

Le fonds de dotation est investi en actifs et placements éligibles prévus à l'article R. 931-10-21 du Code de la sécurité sociale.

Au 31 décembre 2018, figurait Le Total Bilan de 5 984 043 € contre 6 349 942 € en 2017.

Le Fonds de Dotation « La Vie Rassurée » depuis sa création fin 2011 n'a reçu aucun don ni leg hormis la dévolution d'actifs de l'association PRECI.



2. Fonctionnement interne du Fonds de dotation

2.1. Gouvernance

A) Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article 5 de ses statuts « Conseil d'Administration : composition et renouvellement », le Fonds de dotation est administré par un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

Le Conseil d'Administration en 2018 est composé des quatre membres suivants désignés par l'Ircom :

- Danièle BOSSAN
- Georges ORNEM
- Gabriel HAYOT
- Roland LAMEYNARDIE

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, à la demande du Président ou de plus de la moitié des membres du Conseil.

Pour l'exercice 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, les :

- 01 Juin pour l'examen des comptes annuels 2017
- 09 Novembre avec la présentation des projets :
 - Projet « MONAGEVILLAGE » comme solution d'accompagnement personnalisé et localisé des aidants
 - Mission d'accompagnement sur la mise en place d'un programme d'intérêt général afin d'améliorer la vie des personnes âgées en Martinique

B) Bureau

La constitution du Bureau est la suivante :

- Président : Georges ORNEM
- Vice-Président : Roland LAMEYNARDIE
- Trésorier : Gabriel HAYOT
- Secrétaire : Danièle BOSSAN



C) Direction Générale

La Direction Générale est assurée statutairement à titre gracieux par le Directeur Général de l'Ircom actuellement occupée par Daniel PIERRE-LOUIS.

2.2. Instances de contrôle

A) Expertise comptable

Le Conseil d'Administration a confié au cabinet d'expertise comptable de Madame Marie-Frédérique ADREA-LORDINOT la tenue des comptes.

B) Commissariat aux comptes

Le Conseil d'Administration a confié au cabinet KPMG Audit DFA représenté par M. Prudence ECOUE, la mission de commissariat aux comptes.

2.3. Comité consultatif

Le Fonds de dotation ne dispose pas au 31 décembre 2018 d'un comité consultatif dont la mise en place est obligatoire lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros. Ce comité, prévu à l'article 7 des statuts, sera constitué en tant que de besoin et composé de trois personnalités qualifiées désignées en dehors du Conseil d'administration pour une durée de deux ans.

Son rôle est de faire au Conseil d'Administration des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Il peut par ailleurs proposer au Conseil d'Administration des études et des expertises.

La mise en place ne s'est pas toujours pas concrétisée en 2018 en dépit des contacts pris.



3. Moyens de fonctionnement

3.1. Convention de mise à disposition de moyens

Une convention de mise à disposition de moyens a été signée le 9 octobre 2012 entre l'Ircom et le Fonds de dotation visant à héberger gracieusement au sein de ses locaux « La Vie Rassurée » afin qu'elle puisse exercer son activité dans les meilleures conditions sans que cependant lui soit attribué un espace dédié.

Cette convention prévoit également de mettre à disposition les moyens logistiques, humains et les fournitures nécessaires à sa gestion administrative comprenant :

- *Ressources humaines* : 2 à 4 heures par mois pour 2 personnes
- *Logistiques* : organisation matérielle des réunions et activités de « La Vie Rassurée » (boissons, fournitures de bureau, consommables informatiques...)

Les frais engagés par l'IRCOM pour le compte de « La Vie Rassurée », relevant de ladite convention, sont remboursés par « La Vie Rassurée » sur la base du prix coûtant et conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code Général des Impôts dès la production d'une note de débours.

4. Rapport du fonds avec les tiers

4.1. Liste des partenaires du Fonds

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » dans le cadre de sa prospection auprès de partenaires a passé en 2018 un partenariat avec l'AMDOR 2000 pour l'aide aux aidants familiaux.

Les actions de communication menées par le Fonds

Aucune action de communication sur l'exercice 2018.

4.2. Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds

Aucune action de prospection de donateurs sur l'exercice 2018.



5. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indications

Deux actions ont bénéficié d'une aide financière en 2018 :

1^{ère} Action

1) Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a retenu en 2018 un projet d'investissement répondant au mieux aux besoins de la population concernée et des réalités locales.

Projet :

- Mise en place d'une plateforme webservices en partenariat avec Agevillage

Objectif :

- Apporter des informations actualisées émanant des services de l'état, de la collectivité locale, des caisses de retraites, organismes d'aides et de soins, etc.
- Assurer les services les plus adéquats aux personnes aidées

Public visé :

Aidants familiaux-Personnes âgées-Séniors- aidants professionnels-décideurs politiques-administratifs

Financement accordé :

- Financement à 100 % du budget de l'année 1
- Montant accordé : 96 280 euros

La convention a été signée et retournée. La plateforme sera opérationnelle à compter de Novembre 2019

2^{ième} action

2) Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » dans le cadre de sa prospection auprès de partenaires s'est prononcé favorablement le 09 novembre 2018 pour une mission d'accompagnement sur la mise en place de programmes d'intérêt général afin d'améliorer la vie des personnes âgées en Martinique aux conditions et modalités suivantes :

Projet : Mission d'accompagnement sur la mise en place de programmes d'intérêt général afin d'améliorer la vie des personnes âgées en Martinique



1	2	3	4
Analyse de l'offre de soins actuelle et perspectives <ul style="list-style-type: none">Analyse de l'offre existanteIdentification des besoins propres du département et des territoiresDémographie et épidémiologieEvolutions des prises en chargeOrganisation des soins sur le territoireRH, potentiel d'emploi et de construction d'infrastructures	Entretiens de terrain pour identifier les usages et les besoins en matière de santé <ul style="list-style-type: none">Entretiens d'experts avec les aidants, les PS, les infirmières, EHPAD, autorités de santé localesEntretiens avec des personnes âgées et potentielle basée sur des critères tels que la situation familiale, le niveau de vie, la catégorie sociale, l'âge, le degré d'autonomie / handicap, la localisation géographique	Un plan d'action novateur et directement profitable aux plus grand nombre d'usagers <ul style="list-style-type: none">Les solutions potentielles déjà envisagées : logement intergénérationnel, création d'EHPAD, habitat inclusif, gestion du parcours de soins de la personne âgée ou handicapée....Création d'un outil d'aide à la décision pour bâtir les programmes pour les 3 à 5 ans.	DEUX journées de brainstorming pour ordonnancer une feuille de route opérationnelle <ul style="list-style-type: none">Afin de hiérarchiser les actions proposées (actions à caractère social, médico-social et/ou sanitaire) en lien avec les valeurs du fonds de dotation : anticipation, ouverture, créativité.Remise du rapport de préconisations pour améliorer la santé des personnes âgées
ET SUR LES moyens suivants pour répondre à la mission qui dirigée par Agnès Renard avec l'appui 3 consultants séniors			
Cadrage de la mission et chiffres clés <ul style="list-style-type: none">Partage des documents et calendrierRecherche bibliographique et analyse des rapportsCollecte et analyse des chiffres clés	Approche qualitative <ul style="list-style-type: none">Rédaction de guides d'entretiens en fonction des personnes ciblesContacts avec les expertsRéalisation d'entretiens, combinaison d'entretiens téléphonique et d'entretiens physiques (experts, personnes âgées / aidants directs)	Rapport de diagnostic et pistes d'actions potentielles <ul style="list-style-type: none">Rédaction du rapport de diagnostic fondé sur les analyses quantitatives et qualitatives (entretiens) et identification des premières pistes d'actions	Brainstorming et feuille de route opérationnelle <ul style="list-style-type: none">2 jours sur place à 3 pour présenter les résultats, idée/brainstorm autour de nouvelles actions potentielles; priorisation des actions, actions à lancer...Formalisation du plan d'actions

Coût de la mission : 89 600 euros HT

Cette mission a pour but de permettre au fonds de dotation de structurer une démarche de recherche de projets à financer entrant dans le cadre des orientations fixées par le conseil d'administration.

6. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Aucune liste de personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation « La Vie Rassurée » sur l'exercice 2018.

7. Compte d'emploi des ressources

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » n'a pas fait appel en 2018 à la générosité publique.

8. Liste des libéralités reçues

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » n'a reçu aucune libéralité sur l'exercice 2018.

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks - B.P. 460 - 97205 Fort-de-France Cedex

Téléphone : 05 96 55 61 00 - Télécopie : 05 96 75 59 50



La Vie Rassurée

Fonds de dotation

9. Point financier

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a procédé le 10 Août 2018 à l'investissement des 6.3 M€ sur le fonds IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2 géré par HSBC GAM.

A noter que le fonds a généré, avec une valeur liquidative de 1036.2921€ par part, une moins-value latente de -359 765.55€ au 31 Décembre 2018.